

Formation des travailleurs

On met aussi l'accent sur un programme de formation des travailleurs destiné surtout à aider les syndicats et d'autres organismes ouvriers à mettre sur pied des programmes éducatifs et sociaux. En résumé, le programme vise à renseigner le travailleur jusqu'à l'ensemble des principales matières techniques dans le domaine du champ d'activité de l'OIT. De plus, des cours de formation sont dispensés aux animateurs de l'éducation du travail, aux agents syndicaux de recherche et au personnel chargé de questions d'économie et de production.

D'autres aspects de coopération technique de l'OIT comprennent l'organisation de régimes de coopération rurale, la mise en valeur de la petite industrie de l'artisanat et la rééducation professionnelle.

Alors que tous les programmes d'assistance technique ont pour objectif primordial de promouvoir l'essor économique, l'OIT voit à ce que leur développement s'effectue dans un cadre de conditions de vie et de travail acceptables. C'est pourquoi l'Organisation complète ses programmes en matière de ressources humaines en offrant son aide dans ses domaines traditionnels d'activité, à savoir les normes du travail, la sécurité sociale, les procédures de règlement des griefs, la sécurité professionnelle, la réparation des accidents du travail et l'adoption de lois ouvrières.

AFF
G.
trati
R. E.
cent
M. J.-E.
cent
J. I.
cent
M. J. C.
cent
J. M.
26 se
M. G.
au P
C. J. V.
du C
M. J. Sim
Kual
E. A.
à Da
A. W.
cent
L. J. B.
étrang
R. L.
comm
H.-C.
à La
R. H.
l'adm
R. E.
du C
L. H.
cent
G. J.
du C
C. E.
du C
S. T. S.
du p